

Toute

NATURE

Une publication de la SNAP • Printemps-été 2018

Les occasions
se présentent :
le Canada les saisira-t-il ?



SNAP

SOCIÉTÉ POUR LA NATURE ET LES PARCS DU CANADA

Offert jusqu'en OCT 2018

Entente pour publication 40033545

User de stratégie pour mieux faire avancer la cause de la conservation

MIKE ROBINSON

Du 21 au 27 mai, les directeurs généraux et membres du conseil d'administration des sections de la SNAP ainsi que des employés et administrateurs du bureau national se réuniront à Gwaii Haanas pour participer à la visite annuelle sur le terrain et aux réunions du conseil d'administration national. Ce rassemblement de la grande famille SNAP est important pour de nombreuses raisons : il permet aux employés et aux membres du conseil de nos 13 sections et de notre bureau national de se rencontrer en personne, il favorise un dialogue collectif sur la gouvernance, la planification stratégique et les objectifs nationaux de conservation et nous offre de belles occasions de visiter des réserves de parc national comme celle de Gwaii Haanas et de passer du temps avec les gardiens haïdas, qui sont au cœur des modèles de planification des parcs et de cogestion de Gwaii Haanas.

Traversée de la rivière Halladale près de Melvich, sur la côte nord de l'Écosse Photo : Lynn Webster



Notre collègue Kwiaahwah Jones, administratrice du bureau national de la SNAP, a joué un rôle de premier plan dans l'organisation de ce séjour à Gwaii Haanas et des réunions de notre conseil d'administration dans la communauté haïda de Skidegate, sa ville natale. Kwi a grandi sur le bateau de pêche de sa famille, le « Kwiaahwah », et connaît très bien la structure matriarcale haïda et la dynamique du clan. Désormais,

elle combine sa pratique artistique avec d'importants mandats de consultation à titre de conservatrice (allez jeter un oeil à l'exposition « Haida Now » au musée de Vancouver, du 16 mars 2018 au 15 juin 2019) et son engagement bénévole au sein de la SNAP.

Un examen complet des 54 ans d'accomplissements de la SNAP accompagné d'une réflexion sur la planification stratégique viendra compléter la visite sur le terrain à Gwaii Haanas. Dans le cadre de cet exercice, nous nous attacherons à actualiser la vision, la mission et les principes de la SNAP ainsi qu'à établir un nouveau groupe de travail formé d'employés et de membres du conseil dans le but de fixer quelques objectifs nationaux globaux et des stratégies connexes. Plusieurs de nos sections possèdent déjà leur planification stratégique régionale, et notre but est de mieux les intégrer dans les objectifs nationaux. Il n'est pas nouveau d'observer la SNAP tabler sur la mise en commun des efforts comme moyen de créer des possibilités de conservation pour le Canada. Maintenant, nous allons nous concentrer sur la création des possibilités qui orienteront notre avenir.

Merci à tous et à toutes de soutenir ces efforts!

Mike Robinson, président du conseil d'administration du bureau national de la SNAP

Toute NATURE

PRINTEMPS-ÉTÉ 2018 VOLUME 14 NUMÉRO 2



La SNAP est un organisme canadien dont la mission est la protection d'au moins 50 % de notre nature sauvage. Depuis 1963, nous avons joué un rôle de premier plan dans l'établissement de plus des deux tiers des aires protégées du Canada.

CONSEIL D'ADMINISTRATION NATIONAL

Michael Robinson, président (C.-B)
Alex Abboud, vice-président (AB)
Vincent Castellucci (QC)
Laura Colella, président,
comité du contentieux (ON)
Elmer Ghostkeeper (AB)
John Grandy (ON)
Bob Halfyard (T.-N.-L.)
Kwiaahwah Jones (C.-B)
Philippa Lawson, présidente,
Comité de gouvernance (YT)
Nikita Lopoukhine, président,
Comité de la conservation (ON)
Amber Nicol, présidente,
Comité de l'engagement (N.-E.)
Lavinia Mohr, trésorière (C.-B)
Erik Val (YT)

ADMINISTRATEURS HONORAIRES

Stephanie Cairns
Al Davidson
Phil Dearden
David Lang
Harvey Locke
Gordon Nelson
Bob Peart
Sherri Watson

ÉQUIPE ÉDITORIALE

Éric Hébert-Daly :
Directeur exécutif au Bureau national
Karen Turner : Directrice nationale,
communications et développement
Jennifer Scott : Responsable des
communications au Bureau national
Janice McLean : mise en page

COMITÉ ÉDITORIAL

Alex Abboud
Rick Boychuk
Laura Colella
Bob Halfyard
Cathy Wilkinson

ISSN 1717-8894. Maître de poste :
Faire parvenir tout changement d'adresse
au Canada à la SNAP : 250, av. City Centre,
bureau 506, Ottawa, ON K1R 6K7.

Toute Nature est publié deux fois par an
(au printemps et à l'automne) par la Société
pour la nature et les parcs du Canada (no
d'enregistrement 10686 5272 RR0001).

© 2018 Société pour la nature et les parcs du
Canada. Aucune partie de cette publication ne
peut être reproduite sans l'autorisation
écrite expresse de la SNAP.

Les occasions se présentent : le Canada les saisira-t-il ?



DANS CE NUMÉRO

À LIRE

Protégeons l'arrière-pays de Bighorn en Alberta • 4

Les utilisations conflictuelles des terres rendent nécessaire la protection de la nature dans les Rocheuses par Christopher Smith

Une nomination du fond de l'océan • 6

Des récifs uniques au monde pourraient devenir le prochain site du patrimoine mondial par Elizabeth Good

Cette terre est notre terre • 7

Protéger les terres et les eaux publiques – un mandat que la SNAP prend très au sérieux par Alison Ronson

Vents favorables pour la protection de l'ours blanc au Manitoba • 8

Deux sources de financement importantes pourraient être la clé de la protection des terres et des eaux intérieures par Joshua Pearlman et Ron Thiessen

Danse de la victoire • 10

Célébration d'une victoire historique pour la Peel par Nadine Sander-Green

Candidature olympique de 2026 • 12

Sommes-nous condamnés à répéter l'histoire ? by Ian Harker

De retour en force • 13

Le budget fédéral aidera le Canada sur le front de la protection de la nature par Alison Woodley

RUBRIQUES

2 • MOT DU PRÉSIDENT

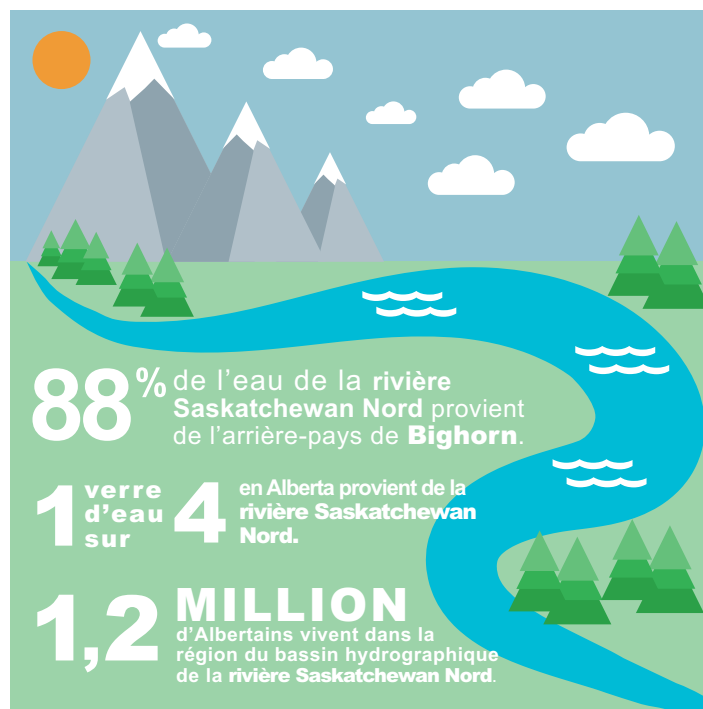
User de stratégie pour mieux faire avancer la cause de la conservation

14 • CONTACTEZ-NOUS

14 • ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

PREMIÈRE DE COUVERTURE :
Lynx du Canada. Photo : Ryan Peruniak
CI-DESSUS : Caribou toundrique.
Photo : Joshua Pearlman

PROTÉGEONS L'ARRIÈRE-PAYS DE BIGHORN EN ALBERTA



Les utilisations conflictuelles des terres rendent nécessaire la protection de la nature dans les Rocheuses **PAR CHRISTOPHER SMITH**

Depuis le début du 20^e siècle, les efforts de conservation dans la région de Bighorn s'inscrivent dans un plus vaste mouvement de conservation et de gestion des terres des montagnes Rocheuses. L'arrière-pays de Bighorn est une région d'environ 6 700 km² dans le centre de l'Alberta composée de montagnes imposantes, de contreforts onduoyants, de plaines verdoyantes et de rivières cascadeant le long du versant est des Rocheuses. La région se situe en amont de la rivière Saskatchewan Nord, qui traverse Edmonton et la Saskatchewan. Dans son parcours, la rivière approvisionne en eau potable des centaines de communautés et des millions de personnes. La région de Bighorn constitue également un habitat de choix pour certaines des espèces les plus emblématiques et les plus menacées de l'Alberta, notamment le grizzli, le carcajou, le mouflon d'Amérique, l'omble à tête plate (le poisson officiel de l'Alberta), la truite fardée, le pin à écorce blanche et le pin flexible.

Au début des années 1900, certaines parties de la région de Bighorn faisaient partie à la fois du parc national de Jasper et du parc des Rocheuses (maintenant connu sous le nom de parc national de Banff). Cependant, au fil du temps, les limites des parcs ont été consolidées et Bighorn en a été exclu. La région a finalement été désignée comme faisant partie des réserves forestières des Rocheuses dans les années 1940. Cette désignation visait principalement à assurer la protection des forêts anciennes du Canada et la croissance de nouvelles forêts. Elle visait aussi à protéger l'état du bassin versant afin d'assurer l'apport d'eau actuel et futur dans les prairies de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, le cœur agricole de notre pays.

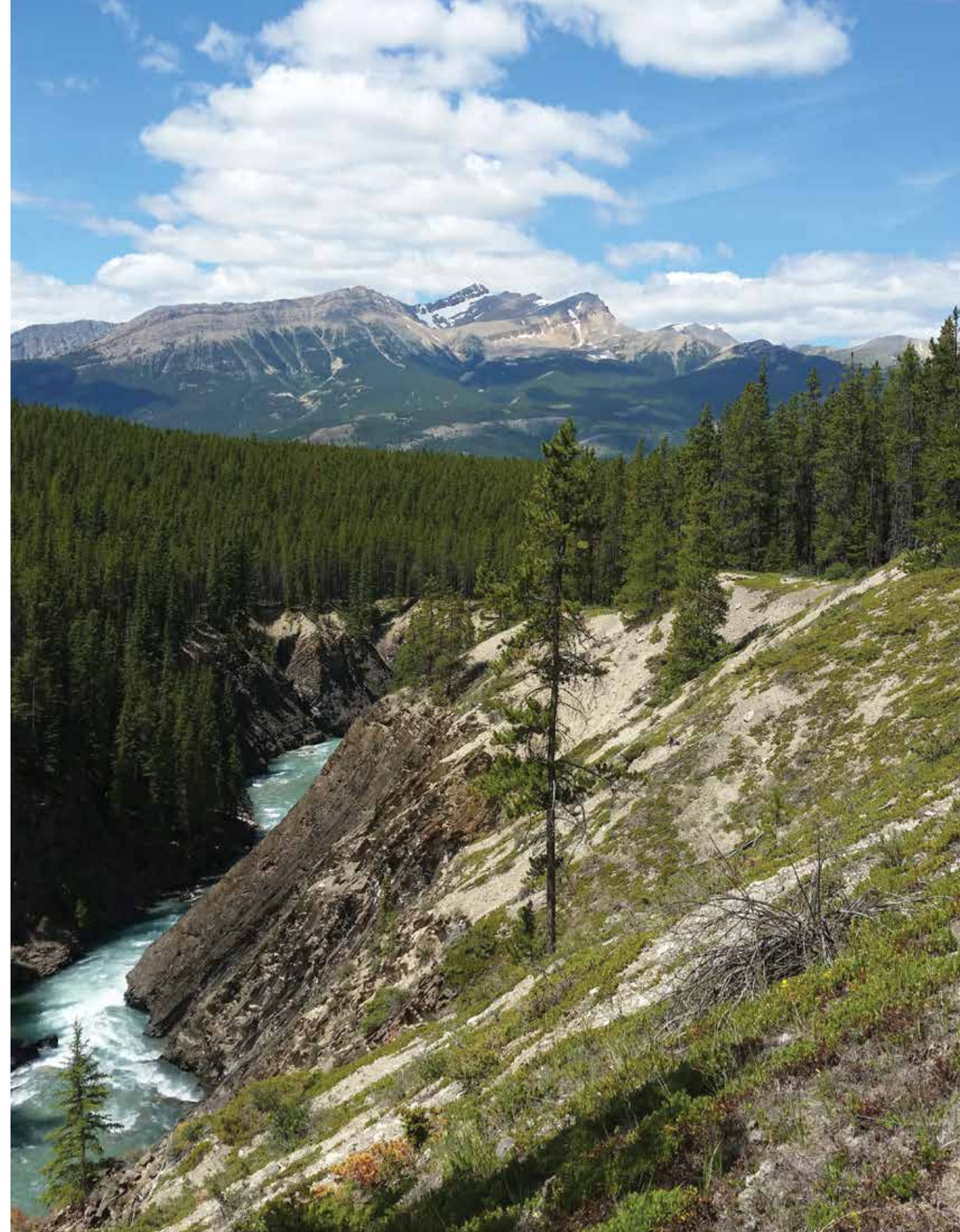
Depuis 2002, environ 75 % de la région est séparée en six zones d'utilisation des terres publiques. Ces zones visent

essentiellement à protéger des secteurs où se trouvent des ressources sensibles et à gérer les usages conflictuels des terres, comme les activités industrielles et récréatives. Malheureusement, le plan de gestion de l'accès à Bighorn, qui a mis en place ces zones, a également levé les restrictions sur les véhicules motorisés et n'a pas prévu de mécanismes pour gérer efficacement leur impact. Actuellement, la région est vulnérable aux projets industriels liés au pétrole et au gaz, à la foresterie et au charbon, ainsi qu'à une intensification des activités récréatives à fort impact.

En tant que signataire de la Convention sur la diversité biologique, le Canada et, à leur tour, les provinces, se sont engagés à conserver d'ici 2020 au moins 17 % des zones terrestres et des eaux intérieures au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures spécifiques à chaque région. Bien que les zones d'utilisation des terres publiques offrent des options de gestion intégrée, elles n'ont jamais été conçues pour prioriser la protection de l'environnement ou les valeurs de conservation. De plus, elles sont dépourvues de nombreux outils législatifs disponibles aux parcs qui permettent d'assurer une protection rigoureuse à travers le temps. Avec sa longue histoire de conservation, ses richesses naturelles exceptionnelles, sa vaste superficie et ses milieux relativement intacts, l'arrière-pays de Bighorn mérite d'être protégé : si ce n'est pas pour notre génération actuelle, alors pour les générations futures.

Pour en savoir plus sur les initiatives de conservation en faveur des eaux d'amont de l'Alberta et pour réclamer la protection de l'arrière-pays de Bighorn, visitez www.loveyourheadwaters.ca.

À droite : Rivière Siffleur, en Alberta. Photo : T. Russell



UNE NOMINATION DU FOND DE L'OcéAN

Des récifs uniques au monde pourraient devenir le prochain site du patrimoine mondial **PAR ELIZABETH GOOD**

Les éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine-Charlotte, qu'on estime vieux de plus de 9 000 ans, constituent l'un des écosystèmes les plus anciens de la planète. Ces récifs uniques au monde sont reconnus comme un trésor international et ont été ajoutés à la liste indicative des sites du patrimoine mondial au Canada.

La candidature des récifs à la liste du patrimoine mondial a été proposée par les Premières Nations de la côte centrale, en particulier par les chefs des Nations Heiltsuk, Kitasso/Xai'Xais, Wuikinuxv et Nuxalk, avec l'appui de Pêches et Océans Canada et de la SNAP.

C'est en 1987 que des scientifiques canadiens ont découvert ces récifs, et cela fait plus de 15 ans que la SNAP s'efforce de les protéger. En février 2017, les défenseurs de la nature ont

Des récifs uniques au monde
Photo : Neil McDaniel



célébré la protection de ces récifs grâce à la création de la zone de protection marine des récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine-Charlotte. En décembre 2017, Parcs Canada a choisi huit des 43 sites mis en candidature pour inscription sur la liste indicative des sites du patrimoine mondial du Canada. Le Comité du patrimoine mondial déterminera les sites qui seront inscrits sur la liste du patrimoine mondial au cours des prochaines années.

Les récifs d'éponges siliceuses sont entièrement faits de verre (silice), ce qui les rend vulnérables aux engins de pêche et aux ancres. La désignation des récifs du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine-Charlotte comme zone de protection marine permet d'interdire la pêche de fond dans un rayon de 100 km autour des récifs. De plus, leur désignation en tant que site du patrimoine mondial leur conférerait une reconnaissance internationale et contribuerait à assurer leur protection afin que les générations futures puissent apprécier leurs caractéristiques exceptionnelles.

On croyait que les récifs d'éponges de verre avaient disparu il y a 40 millions d'années. Les scientifiques ont étudié leurs falaises fossilisées à l'échelle de l'Europe avant de découvrir des récifs d'éponges siliceuses vivants en Colombie-Britannique. Les éponges siliceuses ont été l'une des premières formes de vie complexes qui ont évolué, ce qui donne aux récifs un rôle non négligeable dans l'évolution et le développement des écosystèmes marins, aussi bien anciens que modernes.

QU'EST-CE QU'UN SITE DU PATRIMOINE MONDIAL ?

En 1972, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté une convention pour préserver et protéger les sites du patrimoine culturel et naturel du monde entier qui ont un intérêt exceptionnel pour l'humanité. On trouve au Canada 18 sites du patrimoine mondial, dont le parc national Nahanni, les parcs des Rocheuses et le parc national du Gros-Morne.

Les récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine-Charlotte se trouvent à plus de 100 mètres de profondeur et couvrent une superficie discontinue de 1 000 km². On peut trouver des éponges siliceuses partout dans le monde, mais les récifs d'éponges siliceuses sont propres à la Colombie-Britannique et au sud de l'Alaska. Pour former les récifs, les éponges fusionnent leurs squelettes pour construire un cadre rigide, mais délicat, qui peut atteindre la hauteur d'un bâtiment de sept étages. Plus grands récifs d'éponges siliceuses vivants que l'on connaisse, les récifs du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine-Charlotte offrent aux scientifiques une incursion unique dans les écosystèmes préhistoriques et les processus biologiques.

Les récifs d'éponges siliceuses constituent un important habitat en eau profonde pour une foule d'espèces, dont des crevettes, des sébastes centenaires et des requins. Les récifs sont également désignés comme « sanctuaire marin » par les Premières Nations de la côte centrale en raison de leur importance écologique et culturelle. La SNAP se réjouit de collaborer avec ces dernières en vue de l'inscription de ces récifs uniques sur la liste du patrimoine mondial dans l'espoir qu'ils reçoivent la reconnaissance internationale qu'ils méritent.

Les terres et les
eaux publiques
du Canada :
plus qu'un lieu
d'aventure. Photo :
Adobe Stock



CETTE TERRE EST NOTRE TERRE

Protéger les terres et les eaux publiques – un mandat que la SNAP prend très au sérieux

PAR ALISON RONSON

La SNAP œuvre en faveur de la protection et de la conservation des terres et des eaux publiques. Cependant, peu de canadiens comprennent la différence entre la protection des terres publiques et des terres privées, et on nous demande souvent si la SNAP achète des terrains. La réponse est non : la SNAP ne fait pas l'acquisition de terres privées à des fins de conservation. Elle travaille plutôt en collaboration avec les gouvernements, l'industrie, ainsi que les collectivités locales et autochtones dans le but de protéger les terres *publiques*, afin que tout le monde puisse en profiter, aujourd'hui et pour toujours.

QU'EST-CE QU'UNE TERRE PUBLIQUE ?

Les terres et les eaux publiques sont détenues et gérées par les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et autochtones au nom de tous les canadiens. Ces terres et ces eaux sont soumises au régime de la *fiducie d'intérêt public*, c'est-à-dire qu'elles doivent être gérées dans l'intérêt des canadiens des générations actuelles et futures.

POURQUOI LA SNAP SE CONCENTRE-T-ELLE SUR LA CONSERVATION DES TERRES PUBLIQUES ?

La réponse est simple : 90 % des terres du Canada et 100 % de nos océans relèvent du domaine public. Or, si nous ne protégeons pas les terres et les eaux *publiques*, nous laissons passer les occasions de conservation les plus importantes.

De plus, il nous incombe collectivement de veiller à ce que les gouvernements gèrent de manière responsable les ressources naturelles et les espaces sauvages du Canada afin que les générations futures puissent en profiter. Les canadiens sont

appelés à protéger la nature et les espèces du Canada de manière à laisser notre patrimoine naturel intact pour nos enfants et nos petits-enfants – et également afin de respecter le droit fondamental d'exister qui appartient à la nature et aux animaux.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR LES CANADIENS ?

Les terres et les eaux publiques sont source de tant de choses pour nous : elles nous fournissent l'air que nous respirons et l'eau que nous consommons, nous permettent autant de grandir spirituellement que de nous prémunir contre les maladies, et nous offrent des possibilités de loisirs pour tous les goûts, qu'il s'agisse de promenades tranquilles dans les parcs locaux ou d'aventures extraordinaires dans des lieux plus reculés. Pour ces raisons et bien d'autres encore, la SNAP prend son rôle de défenseur de la conservation des terres et des eaux publiques très au sérieux. En effet, nous sommes dévoués jour après jour à remplir notre mission au profit de toutes les générations, actuelles et futures.

VENTS FAVORABLES POUR LA PROTECTION DE L'OURS BLANC AU MANITOBA

Deux sources de financement importantes pourraient être la clé de la protection des terres et des eaux intérieures PAR JOSHUA PEARLMAN ET RON THIESSEN

Dans son plus récent budget, le gouvernement fédéral a prévu 1,3 milliard de dollars sur cinq ans pour élargir les aires protégées et aider les espèces menacées et en voie de disparition. Peu après cette annonce, le Manitoba a dévoilé une dotation forfaitaire de 102 millions de dollars dédiée à un fond pour la conservation et qui devrait générer annuellement environ 5 millions de dollars pour une durée indéterminée. L'argent servira à soutenir des initiatives de conservation dans l'ensemble de la province, en particulier celles axées sur la protection des écosystèmes et l'aménagement d'infrastructures écologiques, notamment par la restauration et la création de milieux humides.

Alors que l'ensemble des détails concernant ce fond doivent encore être dévoilés, la SNAP y voit néanmoins des perspectives prometteuses. En effet, ces deux annonces vont directement dans le sens des engagements du gouvernement d'appuyer la protection d'au moins 17 % des terres et des eaux intérieures du Canada d'ici 2020. L'élément clé de la question du financement destiné à la conservation repose sur l'affectation de fonds fédéraux pour « renforcer la capacité des peuples autochtones de conserver les terres et les espèces ».

Ensemble, ces deux sources majeures de financement peuvent contribuer à faire progresser les aires protégées dans la province tout en appuyant les initiatives de conservation menées par les Autochtones et en affirmant les droits de ces derniers. Les possibilités ne manquent pas au Manitoba.



Un exemple éloquent est le projet d'aire protégée adjacente aux côtes de la baie d'Hudson et au parc national Wapusk, habitat de la population d'ours blancs de l'ouest de la baie d'Hudson.

Contrairement à la plupart des femelles en gestation des populations d'ours blancs, celles de la population de l'ouest de la baie d'Hudson utilisent des tanières terrestres plutôt que des tanières sur la glace. Cette région d'intérêt abrite une grande concentration de ces tanières et est donc essentielle pour cette population. Elle constitue aussi un habitat important pour une multitude d'autres espèces nordiques et des espèces migratrices. En outre, elle forme la portion occidentale des basses terres de la baie d'Hudson, l'un des milieux terrestres les plus riches en carbone de la planète. La région détient également un potentiel de développement pour les entreprises locales proposant des activités durables et à faible impact dans les domaines de l'écotourisme et du tourisme culturel.

La proposition de création d'une aire protégée pour l'ours blanc faite par l'ancien gouvernement provincial a été une surprise, en particulier pour les communautés autochtones, dont les terres traditionnelles et les zones de gestion des ressources étaient susceptibles d'être affectées.

La ministre du Développement durable du Manitoba a clairement fait valoir la volonté de la province de poursuivre les efforts de protection dans cette région et de veiller à ce que les mesures en ce sens s'appuient désormais sur des partenariats avec les communautés autochtones, en tenant compte des droits de ces derniers sur ces territoires.

À ce jour, le Manitoba protège environ 11 % de ses terres et eaux douces. Avec les fonds fédéraux pour la conservation dont peuvent bénéficier le Manitoba et les nations autochtones, le gouvernement doit saisir cette incroyable opportunité d'améliorer son bilan traditionnellement lent en matière de conservation du territoire, tout en consolidant ses relations avec les gouvernements autochtones.

Gauche : la ministre du Développement durable, Rochelle Squires (en compagnie du directeur général de la SNAP Manitoba, Ron Thiessen), s'adresse aux sympathisants de la SNAP Manitoba lors de la célébration du 25^e anniversaire de cette dernière. Photo : Josh Pearlman.



Haut : Les basses terres de la baie d'Hudson sont constituées d'un complexe de tourbières dont la densité de carbone est l'une des plus élevées de la planète. Photo : Jim Fowler.

Gauche : Les aires de mise bas de l'ours blanc sont au cœur du projet de conservation des terres près de la côte de la baie d'Hudson. La maman ourse jeûne jusqu'à huit mois après la naissance de ses petits, qu'elle nourrit dans des tanières terrestres. Photo : Debra Garside

DANSE DE LA VICTOIRE

Célébration d'une victoire historique pour la Peel PAR NADINE SANDER-GREEN

Le 1^{er} décembre 2017, trois Premières Nations du Yukon et deux groupes de protection de la nature ont remporté une victoire historique devant la Cour suprême du Canada, dont la décision permet d'assurer la protection de la majorité du bassin hydrographique de la rivière Peel, au Yukon. Cette décision met fin à une bataille juridique de trois ans entamée lorsque les Premières Nations Tr'ondëk Hwëch'in, Na Cho Nyäk Dän et Gwitchin Vuntut, la SNAP Yukon et la Yukon Conservation Society ont intenté une poursuite contre le gouvernement du Yukon pour violation des ententes définitives des Premières Nations.

Il s'agit d'une victoire monumentale non seulement pour les Premières Nations du Yukon, mais aussi pour la démocratie, l'environnement et tous ceux et celles qui ont œuvré pendant des dizaines d'années pour protéger cette extraordinaire région sauvage.

Au début du mois de février, les habitants du Nord se sont réunis à Whitehorse pour souligner cette victoire historique. Voici quelques photos des célébrations, qui comprenaient des partages de récits, un souper, des discours, de la musique et une belle ambiance festive!



Haut : Le directeur général de la SNAP Yukon, Chris Rider, s'adresse à la foule au sujet de la victoire devant la Cour suprême. Au dessus : Les intervenants de la soirée sous les applaudissements enthousiastes du public. Photos : Dan Bader



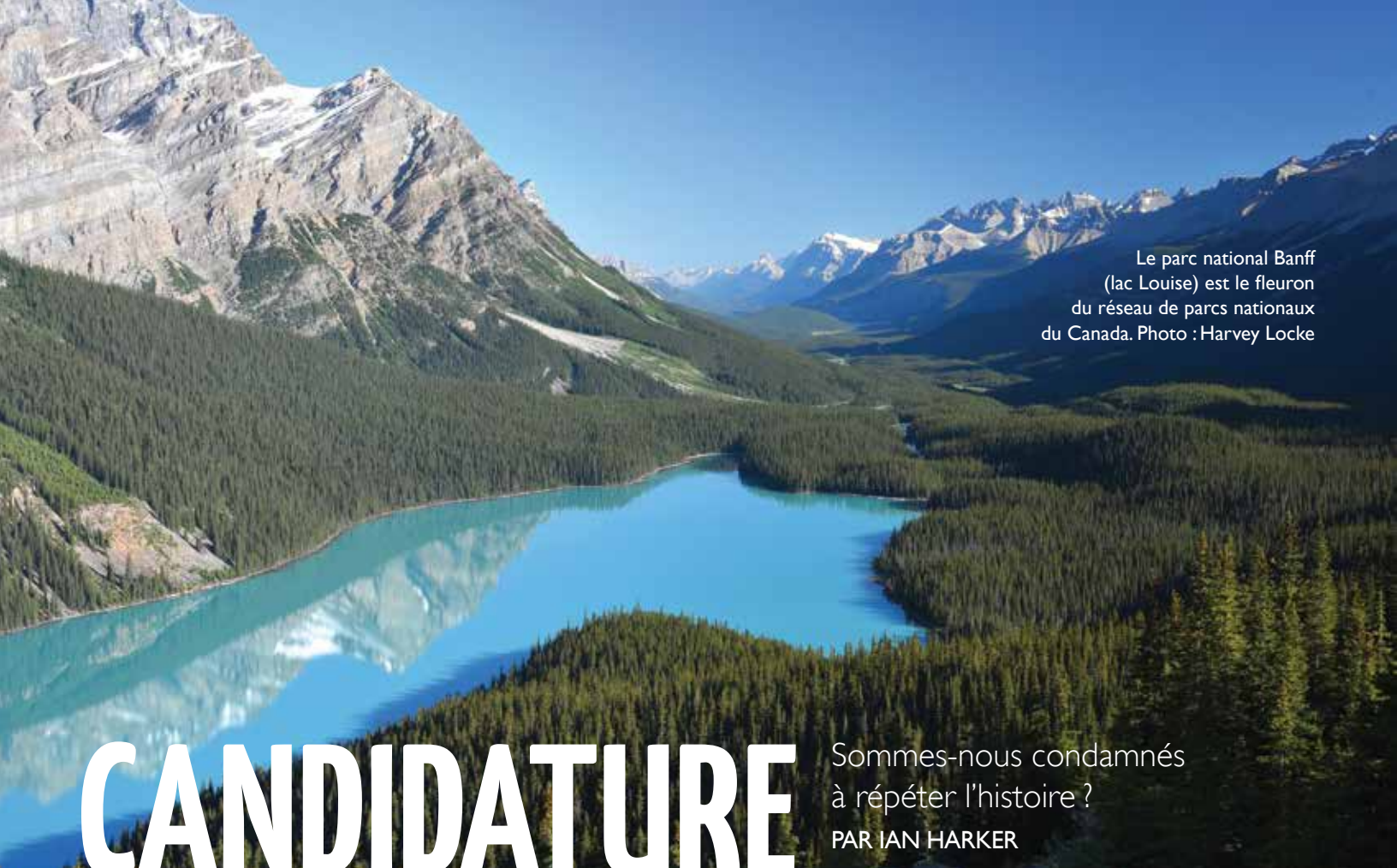
Cette page, du haut : Les gens réunis autour du feu pour assister à la cérémonie de l'eau dirigée par les aînées Clara Van Bibber et Angie Joseph-Rear de la Première Nation Tr'ondëk Hwëch'in; Le Centre culturel Kwanlin Dun de Whitehorse était bondé toute la soirée pour la célébration. Photos : Matt Jacques.



Dans le sens horaire : L'aîné Walter Peters de la Première Nation Na Cho Nyäk Dän dirige la cérémonie d'allumage du feu. Photo : Matt Jacques; Jimmy Johnny, aîné de la Première Nation Na Cho Nyäk Dän et fervent défenseur de la Peel, danse la gigue avec Jody Overduin au son des violons de Ben Chuck et du chef des Gwitchin Vuntut, Bruce Charlie; Lorraine Netro et son partenaire enflamment la piste de danse; L'une des avocates principales de l'affaire du bassin de la Peel, Margaret Rosling, en compagnie de Jody Overduin, employée de longue date de la SNAP Yukon, et de son fils, Ekam. Photos : Dan Bader



Ce paysage grandiose se voit accorder la protection qu'il mérite. Photo : Peter Mather



Le parc national Banff (lac Louise) est le fleuron du réseau de parcs nationaux du Canada. Photo : Harvey Locke

CANDIDATURE OLYMPIQUE DE 2026

Sommes-nous condamnés à répéter l'histoire ?
PAR IAN HARKER

On cherche à intégrer les Jeux olympiques dans le paysage du sud de l'Alberta depuis bien avant 1988. Déjà dans les années 1960, une candidature olympique avait été soumise; on proposait alors Lac Louise comme site pour les épreuves de ski. Cette candidature n'a pas trouvé d'écho favorable auprès des Canadiens, qui ont fait valoir que les Jeux olympiques n'étaient pas dans l'intérêt primordial de leurs parcs nationaux, car source de pressions insoutenables exercées par le développement.

L'occasion s'est présentée à nouveau de soumettre une candidature pour les Jeux olympiques de 1988. À l'époque, la SNAP et d'autres groupes de conservation avaient clairement indiqué qu'ils n'appuieraient pas une candidature prévoyant la tenue d'épreuves dans nos parcs nationaux. La candidature de 1988 a finalement été retenue, en grande partie en raison parce qu'aucun des sites de ski ne se trouvait à l'intérieur des parcs ou des aires protégées.

L'engouement récent entourant une éventuelle candidature de Calgary aux Jeux olympiques de 2026 vient une fois de plus soulever la question de l'utilisation de Lac Louise comme site pour les épreuves de ski. Les Canadiens ont rejeté à maintes

reprises cette malencontreuse idée dans le passé. En quoi serait-ce différent maintenant ? Pensons au contexte actuel marqué par le déclin des populations d'espèces sauvages, la détérioration de la santé des écosystèmes et les effets des changements climatiques. Pourquoi, alors, exacerber la pression sur notre plus emblématique parc national ?

Les Canadiens s'attendent à ce que les parcs nationaux, comme Banff, soient à l'abri des projets de développement d'envergure qui découleraient des Jeux olympiques. Trente ans après Calgary 1988, l'ampleur et les répercussions des Jeux olympiques ont augmenté de façon considérable. A Pyeongchang et Sochi, on a construit des sites dans des zones protégées au détriment de l'environnement. Ce n'est pas le genre de patrimoine que nous voulons dans les parcs du Canada – les endroits qui sont en principe les mieux protégés du pays.

Nous devons nous souvenir du passé et en tirer des leçons. En d'autres mots, il faut veiller à ce qu'une éventuelle candidature olympique soit conforme au principe de la « nature en priorité » dans nos parcs et nos aires protégées. Les deux derniers Jeux olympiques d'hiver se sont bien écartés de ce principe. Espérons que l'avenir sera meilleur.

DE RETOUR EN FORCE

Le budget fédéral aidera le Canada sur le front de la protection de la nature
PAR ALISON WOODLEY

En février dernier, le gouvernement fédéral a annoncé dans le budget 2018 un investissement sans précédent de 1,3 milliard de dollars sur cinq ans dédié à la protection des terres, des eaux intérieures et des océans canadiens, et au rétablissement des espèces en péril. Cet investissement représente un immense succès pour la SNAP, qui pendant un an a piloté les efforts pour assurer ce financement dans le cadre de la Coalition du budget vert – un regroupement de 19 des principales organisations environnementales du pays. Il s'agit également d'une étape déterminante dans la campagne que nous menons pour que se concrétise l'engagement du Canada à protéger au moins 17 % de ses terres et 10 % de ses océans d'ici 2020. Comme nous l'avons souligné dans notre rapport sur les parcs de 2017, le Canada accuse actuellement un retard par rapport au reste du monde au chapitre de la proportion des terres protégées. En effet, le Canada ne protège que 10,6 % de ses terres, ce qui le place au dernier rang des pays du G7 et au quatrième rang parmi les États membres de l'OCDE.

Cela pose un sérieux problème. Bien qu'il dispose toujours de vastes superficies terrestres et marines intactes, le Canada est loin d'être à l'abri de la crise mondiale de la biodiversité. Un rapport publié l'an dernier par nos collègues du WWF-Canada nous apprend que la moitié des espèces sauvages contrôlées au pays sont en déclin et que leurs populations ont chuté de 83 % en moyenne depuis 1970. En tout, plus de 700 espèces sont menacées d'extinction au Canada, et ce nombre ne cesse de croître chaque année. Comme ailleurs dans le monde, la perte d'habitat est le principal problème à résoudre au Canada : soumis aux pressions continues de l'industrie et d'autres vecteurs de développement, nos milieux sauvages ne cessent de s'éroder, année après année. Ajoutons à cela les changements climatiques, et la crise ne fait qu'empirer. Le Canada abrite un cinquième des forêts sauvages, un quart des milieux humides et un tiers des zones côtières de la planète; nous avons donc la possibilité et la responsabilité d'en faire davantage en matière de conservation.

Le meilleur espoir de survie des espèces menacées réside dans la consolidation de vastes réseaux interconnectés de milieux sauvages protégés; ceux-ci permettent aux êtres vivants de se déplacer librement sur le territoire lorsque les conditions climatiques changeantes les forcent à trouver refuge en d'autres lieux.

C'est pourquoi ce nouvel apport de fonds est si important. Au Canada, 90 % des terres sont publiques, et la plupart d'entre elles sont gérées par les gouvernements provinciaux, territoriaux et autochtones. Bien qu'il donne peu de détails à ce sujet, le budget 2018

reconnaît pour la première fois l'importance d'appuyer les mesures prises par tous les partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux qui peuvent aider le Canada à respecter ses engagements en matière de conservation. Dans un tel contexte, il est essentiel de s'assurer que les gouvernements autochtones, provinciaux et territoriaux reçoivent suffisamment d'argent pour financer de nouvelles mesures de protection efficaces sur le terrain. Il va de soi que la SNAP ne ménagera pas ses efforts pour que cela se produise.

La clé de la réussite réside également dans la reconnaissance du leadership des peuples autochtones. Partout au Canada, les gouvernements autochtones désignent de vastes portions de leurs territoires traditionnels aux fins de protection, de manière à préserver leurs pratiques culturelles tributaires de la santé de la terre. Du bassin versant de la rivière Peel au Yukon, aux forêts boréales de la French River dans le Nord de l'Ontario, et dans plusieurs autres régions canadiennes, les peuples autochtones mènent des initiatives visant à établir et à cogérer de grandes aires protégées. Soutenir ces efforts doit être une priorité au cœur du plan de dépenses du gouvernement fédéral.

Le Canada ne dispose que de peu de temps pour atteindre ses objectifs – un peu moins de trois ans – mais l'investissement prévu dans le budget 2018 ravive les espoirs. Si le Canada était tout récemment à la traîne au chapitre de la conservation, il a aujourd'hui la possibilité de redevenir un chef de file mondial en la matière. Pour y arriver, il doit respecter son engagement pour 2020 et même se projeter au-delà de cet horizon; il doit assurer la protection des milieux et des espèces sauvages du pays pour les prochaines décennies.



L'effraie des clochers figure parmi les espèces en péril au Canada
Photo : Adobe Stock

CONTACTEZ-NOUS

SNAP Canada
506-250, av. City Centre
Ottawa, ON K1R 6K7
613-569-7226 ou 1-800-333-9453
info@snapcanada.org
www.snapcanada.org

SNAP Colombie-Britannique
604-685-7445; www.cpawsbc.org

SNAP Sud de l'Alberta
403-232-6686
www.cpaws-southernalberta.org

SNAP Nord de l'Alberta
780-424-5128
www.cpawsnab.org

SNAP Saskatchewan
306-469-7876
www.cpaws-sask.org

SNAP Manitoba
204-949-0782
www.cpawsmb.org

SNAP Vallée de l'Outaouais
819-778-3355
www.cpaws-ov-vo.org

SNAP Wildlands League
416-971-9453 ou 1-866-510-9453
www.wildlandsleague.org

SNAP Québec
514-278-7627
www.snapqc.org

SNAP Nouveau-Brunswick
506-452-9902
www.cpawsnb.org

SNAP Nouvelle-Écosse
902-446-4155
www.cpawsns.org

SNAP Terre-Neuve-et-Labrador
709-726-5800
www.cpawsnl.org

SNAP Yukon
867-393-8080
www.cpawsyukon.org

SNAP Territoires du Nord-Ouest
867-873-9893;
www.cpawsnwt.org



Tier One Travel et Kesho Trust font équipe pour vous offrir une expérience unique en Tanzanie.

EXPLORING CONSERVATION OF NATURE & CULTURE IN TANZANIA

Du 27 septembre au 7 octobre 2018

Explorez les beautés naturelles au nord de la Tanzanie et découvrez la culture du peuple Masai de la région.

Soyez un témoin privilégié des enjeux de conservation et de développement communautaire à travers le regard de Kesho Trust et de ses partenaires

Admirez la faune extraordinaire du lac Natron, du parc national du Serengeti (nord et central), du cratère et de la zone de conservation du Ngorongoro, ainsi que de la colline des éléphants.

Visitez plusieurs villages Masai (avec possibilité de séjour en famille d'accueil) et découvrez plusieurs projets auxquels Kesho Trust contribue pour soutenir le développement communautaire et la conservation dans les communautés Masai.



Itinéraire, coûts, etc. : www.thekeshotrust.org.

Renseignements et réservation :
alison.hastings@tieronetravel.com (+1 250-953-5734)

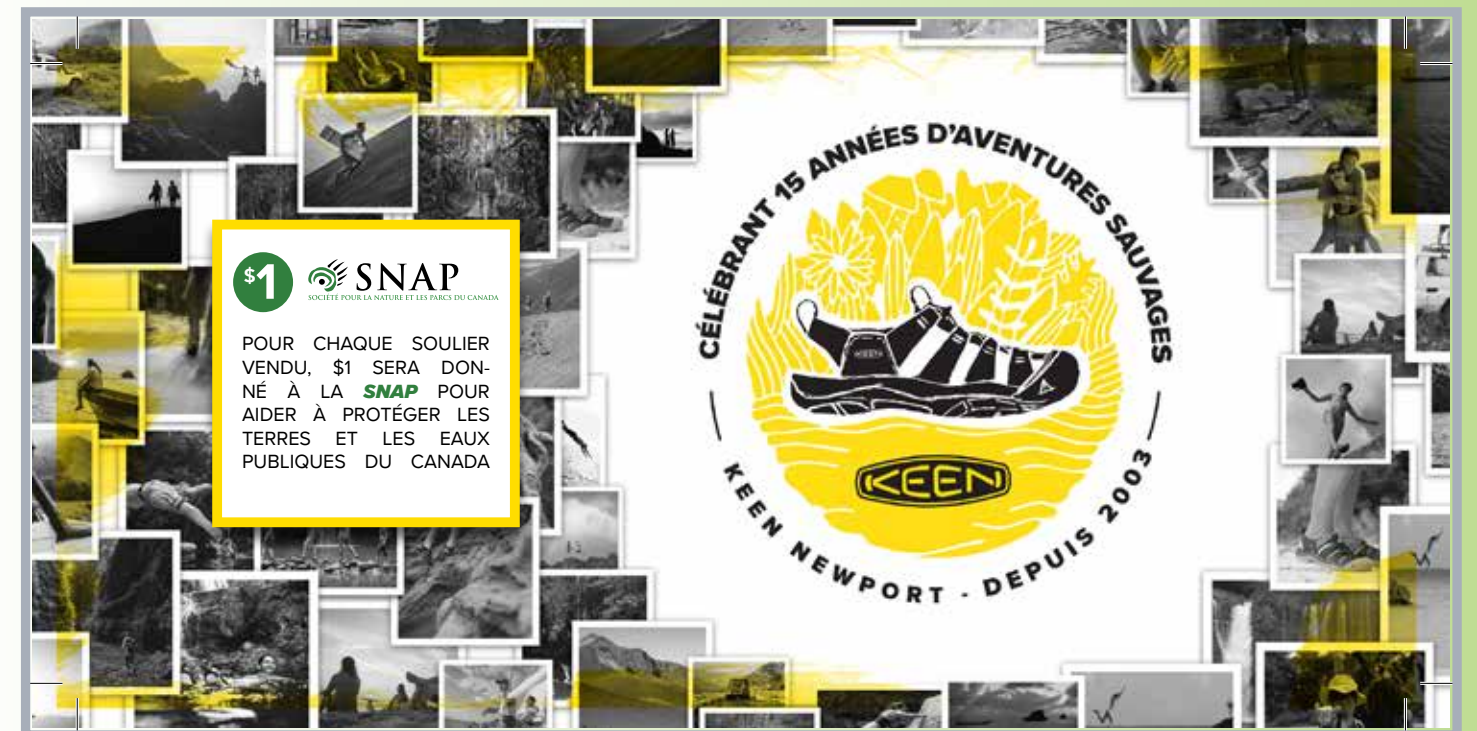


Adobe Stock

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

La SNAP tiendra son Assemblée générale annuelle par conférence téléphonique le lundi 24 septembre à 20 h (heure avancée de l'Est).

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la SNAP à info@snapcanada.org ou au 1-800-333-9453



Si vous souhaitez aider les campagnes de financement de la SNAP avec vos événements, produits ou activités, nous vous invitons à communiquer avec Vicki Dimillo à vdimillo@cpaws.org.



LES COURSES



Plus de 120 – route et sentier – partout au pays.

- | | | |
|------------|-----------------|-----------|
| Barrie | Kitchener | Québec |
| Burlington | Langley | Toronto |
| Calgary | London | Vancouver |
| Edmonton | Montréal | Victoria |
| Halifax | North Vancouver | Winnipeg |
| Kelowna | Ottawa | |

Sentier

De 3 à 15 km	15 \$
20 km	20 \$
40 km	25 \$
44 km	40 \$

Route

De 2 à 15 km	15 \$
Demi-marathon	20 \$
Marathon	25 \$

MEC.CA/COURSESMEC